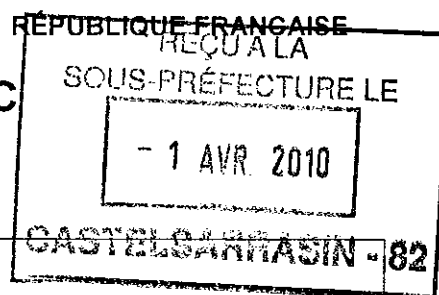


DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE VINGT CINQ MARS (25/03/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 Mars 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**, Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, **Adjoints**,
Mme Marie DOURLENT M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTES :

M. Richard BAPTISTE, (représenté par M. REDON), Mme Carine NICODEME (représentée par Mme GALHO), **Conseillers Municipaux**

Était Absent Excusé : M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

M. SELAM est nommé secrétaire de séance.

19- 25 mars 2010

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELSARRASIN-MOISSAC – REPARTITION 2009

Vu la répartition 2009 du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle de Golfech, la Commission interdépartementale Gers / Lot-et-Garonne / Tarn-et-Garonne déterminant le produit d'écrêtement de Taxe Professionnelle de Golfech revenant à la commune de Moissac,

Considérant qu'au terme de cette répartition, 607 700€ concernent la dotation spécifique affectée à la liaison Quercy Gascogne,

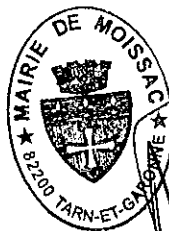
Il est proposé à l'assemblée délibérante que la commune de MOISSAC verse cette subvention d'équipement d'un montant de 607 700 € en deux fois,

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité

APPROUVE le versement d'une subvention d'équipement à la Communauté de Communes CASTELSARRASIN-MOISSAC d'un montant de 607 700 € pour la liaison Quercy Gascogne,

DIT qu'un premier acompte de 232 700 € sera versé et le solde, soit 375 000 €, interviendra dès appel à participation de la Communauté de Communes.



Pour copie conforme
Moissac le 26 Mars 2010

Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

